

24 DEC. 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 11 décembre 2015
à 15H00 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 11 décembre 2015 à 15H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

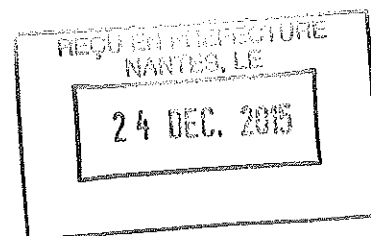
ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 11 décembre 2015
à 15H00 à La ROCHE BERNARD

2 RESSOURCES:

Budget annexe Concession : dissolution

Le budget annexe « Concession » a porté pour le compte de la Région Bretagne depuis 1990 les travaux de remise en état et de gros entretien de la voie d'eau et plus largement du Domaine Public Fluvial (DPF) de la VILAINE, de l'écluse de MALON en amont de REDON jusqu'à l'estuaire.

La Région ayant repris en gestion directe le DPF devenu sa propriété depuis le 1^{er} janvier 2014, et la quasi-totalité des recettes dues par celle-ci à l'Institution d'Aménagement de la VILAINE (IAV) ayant été recouvrées, il est désormais possible de procéder à la dissolution de ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- constate la dernière créance de ce budget annexe, correspondant au reversement du par la Région Bretagne à l'IAV du FCTVA pour un montant de 26 734.46€, étant précisé que la Région reconnaît cette créance et s'est engagée à procéder à son règlement au début de l'année 2016.
- décide de procéder au 31 décembre 2015 à la dissolution du budget annexe Concession et à la reprise de ses excédents de clôture au budget Principal.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT